

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00536 Numéro SIREN : 522 179 035 Nom ou dénomination : ESP DEVELOPPEMENT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004641

ESP DEVELOPPEMENT SAS
Société par actions simplifiée au capital de 27 153 euros
Siège social : 815 C, Chemin du Razas - ZI Les Plaines - 26780 MALATAVERNE
522 179 035 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 27 mars,
A 9 heures,
Au siège social de la société NOVARC,

La société NOVARC, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 900 446,75 euros, ayant son siège social 815 C, Chemin du Razas - Z.I. Les Plaines à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 380 765 131,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY,

Associée unique et Présidente de la société ESP DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

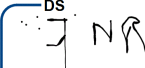
PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Laurent DUBIGEON de son mandat de Directeur Général à compter du 31 mars 2023, décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} avril 2023 :

Monsieur Nicolas BALLY
Né le 25 avril 1976 à Lausanne (Suisse)
Demeurant à Zürich (8032) Dolderstrasse 85
De nationalité suisse

Monsieur Nicolas BALLY disposera des pouvoirs de direction suivants :

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions de l'associée unique dans les limites définies par le budget annuel de la société et en particulier :


DS

- Nommer et révoquer tous cadres, agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications ;
- Conclure et rompre les contrats de travail ;
- Évaluer la performance des salariés et mettre en place les plans de formation ;
- Veiller au respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur le site de la Société: assurer une mission de sécurité générale sur le site et suivre notamment le document unique pour la gestion des risques professionnels ;
- Participer et représenter le Président aux réunions des Instances Représentatives du Personnel (CSE...) ;
- Conclure les accords collectifs d'entreprise avec l'autorisation préalable du Président ou de son représentant pour les accords portant sur la durée du travail ou la rémunération ;
- Prévenir et suivre les litiges en matière sociale.

Conformément à l'article 13-3 des statuts, le Directeur général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Conformément à l'article 13-5 des statuts, « *les Directeurs Généraux ou les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, par décision de la collectivité des associés. La révocation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité.* »

Monsieur Nicolas BALLY, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

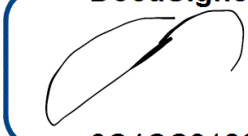
DEUXIEME DECISION

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent extrait de procès-verbal.

La société NOVARC	DocuSigned by:  6C4CC31262F6414...
--------------------------	--

Signature électronique

Les signataires reconnaissent que le présent document est signé sur support électronique conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, ils ont accepté d'utiliser la plateforme en ligne Docusign (www.docusign.com). Les signataires prennent en conséquence acte i) que la signature électronique qu'ils apposent sur le présent acte a la même valeur juridique que leur signature manuscrite et ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.